

décider de la victoire pleine et entière. Le comité doit pouvoir compter sur des fonds suffisants pour profiter pleinement de tout avantage pouvant conduire à la réussite de notre entreprise et à la réalisation absolue des aspirations des tribus indiennes.

Vous devez constater que le comité exécutif a rempli sa charge fidèlement et avec succès pour votre compte, et le moins que l'on puisse vous demander est de le supporter financièrement pour lui permettre de poursuivre ses activités. Partout où se trahit une carence de système dans la collecte de cotisations, le comité propose que tous les Indiens, hommes et femmes, de seize ans et plus se cotisent pour un montant d'un dollar par tête. Le comité rappelle aux tribus le fait que si certaines d'entre elles ont porté sans broncher le lourd fardeau financier qu'il a fallu imposer, il s'en trouve d'autres qui se sont montrées quelque peu tièdes sur ce point. Nous désirons faire sentir aux tribus qu'il n'est que juste qu'elles soient plus libérales qu'elles ne l'ont été, comme il appert par ce que nous venons de dire.

Mais, par-dessus tout, l'effort d'organisation des Tribus alliées est une nécessité née de vos propres intérêts et son existence elle-même repose sur votre appui financier, veuillez bien le constater.

Veuillez faire parvenir vos contributions au président et trésorier des Tribus indiennes alliées de la Colombie britannique, le Rév. P.-R. Kelly, au numéro 46 de la rue Gillespie, à Nanaïmo, C.B., et agréer nos remerciements anticipés au nom du comité exécutif des Tribus indiennes alliées de la Colombie britannique.

Sincèrement à vous,

P.-R. KELLY,  
Président du comité exécutif,  
46, rue Gillespie, à Nanaïmo, C.B.

ANDREW PAULL,  
Secrétaire du comité exécutif,  
à North-Vancouver, C.B.

VANCOUVER, C.B., le 12 septembre 1923.